



MAINTENANT QUE L'ON SAIT

ONDES PERFORMANTES ONDES PERFORANTES

Et maintenant que l'on sait: que nous sommes les cobayes de la pire expérimentation

C'est incroyable, malgré le refus de plusieurs Mairies et de riverains, les opérateurs implantent de force et sans vergogne leurs antennes relais, en signe de pied de nez, maintenant cela suffit avec leurs facons de faire! Les riverains sont chez eux! et ne touchent pas d'argent provenant des irradiations d'ondes. CCARRA ainsi que toutes les associations ou collectifs concernés non plus, c'est ce qui nous rends crédibles dans nos alertes! Car nous sommes tous bénévoles.

ET MAINTENANT QUE L'ON SAIT que les projets de loi, Les décrets, les arrêtés, les chartes, les conventions etc ... n'aboutissent pas!! depuis les années 2000

<u>Télécharger « PROJETS DE LOI.pdf »</u>

PROPOSITION DE LOI : Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 juillet 2005 relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile, (Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE PAR JEAN-PIERRE BRARD, CHRISTIAN DECOCQ, JOËL GIRAUD, PIERRE GOLDBERG, Mme NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET, MAURICE LEROY, NICOLAS PERRUCHOT et Mme CHANTAL ROBIN-RODRIGO Députés : Télécharger « Mme NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET.pdf »

Télécharger « Projet de Loi Député HAVARD.pdf »,

Télécharger « Projet de Loi Anne Montchamp.pdf »,

Télécharger «Proposition de Loi Député Michel Terrot 2009.pdf »

VOIR ce lien: http://www.robindestoits.org/Propositions-de-loi-amendements r87.html

Maintenant qu l'on sait que plus de 3500 Maires en France, refusent les implantations d'opérateurs, et soutiennent leurs concitoyens, par diverses actions, car ils sont les patrons dans leurs communes : LES REFUS ET VICTOIRES CLIC

Maintenant que l'on sait que plus de 55 coordinations de riverains en colère et déterminés, existent en France soit des millions de personnes (plus de 150 000).

Maintenant que l'on sait que des centaines de copropriétés d'immeubles, sur Lyon et

des milliers en France refusent l'implantation d'antennes sur leurs toits Un exemple sur des centaines en France <u>Télécharger «exemple regie refus.pdf »</u>, <u>Télécharger «LA COPROPRIETE DIT NON ET NON.pdf »</u> plus de 100 copropriétés sur le Rhône.

<u>Maintenant que le Sénat reconnaît le principe de précaution:</u> <u>Télécharger « SENAT proposition loi.pdf »</u>

Maintenant que le Conseil d'État reconnaît aussi que ce principe de précaution s'applique à la téléphonie, confirmé en juillet 2010 . <u>Télécharger « Arrêt Conseil d'état.pdf »</u>, <u>Télécharger « conseil d'Etat SFR perd.pdf »</u> à Pringy 74

Maintenant que l'on sait que le groupe technologique de la téléphonie mobile attaque la santé, ceci étant prouvé scientifiquement, voir rapport bioinitiative plus de 3500 études, ainsi des centaines de témoignages:

<u>Télécharger «Témoignages pdf »</u> - <u>Télécharger «PRISE DE SANG conservatoire.pdf »</u>

Des scientifiques lancent une alerte santé concernant les risques des champs électromagnétiques artificiels : <u>Télécharger « Scientifiques Alerte.pdf »</u>

<u>Télécharger «bioinitiative rèsumé»</u> <u>Télécharger « Bioinitiative synthèse.pdf »</u>

Que pensent les scientifiques indépendants et reconnus clic

Maintenant que l'on sait aussi que les Compagnies Mondiales de réassurances n'assurent plus la téléphonie mobile depuis 2000, le fait que les compagnies d'assurance tendent à exclure la couverture des risques liés aux champs électromagnétiques des polices de responsabilité civile, ce qui signifie à <u>l'évidence que les assureurs européens font déjà jouer leur version</u> du principe de précaution : Exemple: <u>Télécharger « FUITE DES ASSURANCES.pdf »</u>

Télécharger«Rapport Lloyd compare l'exposition aux Champs electromagnetiques

<u>Maintenant que l'on sait que plusieurs Villes en Europe et dans le monde</u> ont adoptées le 0.6 V/m d'émissions, alors que nous en sommes à 61 V/m.

En INDE un rapport public dit que la téléphonie conduit au décès.

<u>Télécharger « BRAVO POUR L'INDE.pdf »</u>

ISRAEL : Télécharger « ISRAEL interdit les antennes sur les toits.pdf »

ESPAGNE: Télécharger « LEGANES 0.6.pdf , Télécharger « LEGANES A 0.6 V/m.pdf »

Le Liechtenstein adopte le **0,6 V/m** : <u>Télécharger«Liechtenstein,pour le 0.6 v/m.pdf »</u> **MONACO BAISSE** LA PUISSANCE DES EMISSIONS DES ANTENNES RELAIS à 4 V/m : <u>Télécharger «PRESSE pdf »</u> - Télécharger «BULLETIN OFFICIEL.pdf

38440 BEAUVOIR DE MARC le Maire choisit le satellite : <u>Télécharger« courrier de Monsieur le Maire .pdf »</u>,

LE DECRET LA LOI DE MAI 2002 est un scandale: <u>Télécharger « Decret officiel.pdf »</u>

<u>Télécharger «FRANCE SCANDALE DU décret de mai 2002 .pdf »</u>

<u>Télécharger «Les signataires du décret 61 v/m.pdf » ils seront responsables</u>

Maintenant que l'on sait qu'un rapport de la Commission de l'environnement du Conseil de l'Europe préconise l'interdiction du WIFI dans les écoles, au titre du principe de précaution. (La France passe outre wifi dans toutes les écoles)

Maintenant que l'on sait que l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe recommande la Téléphonie mobile à 0.6 v/m -et ensuite 0.2 v/m - Rapport du - 06/05/2011

<u>Télécharger «L'europe dit 0.6V/m de suite puis 0.2V/m.pdf »</u>
<u>Télécharger « Recommandations conseil de L'Europe.pdf »</u>
<u>Télécharger « Résolution 1815.pdf »</u>

<u>Télécharger « L'europe pour le principe de précaution.pdf »</u>

Maintenant que l'on sait que Le portable fonctionne très bien à 0.01 v/m (testé au parc de la tête d'or à Lyon 69, avec plusieurs personnes, et la presse), vers des opérateurs différents, applications diverses, vidéos, envoies de photos, internet etc, et cela fonctionnait très bien! Expérience dans plusieurs villes en France, villes pilotes à 0,6 v/m pour les antennes -relais, essaies concluants pour 0,6.

Alors pourquoi 61 v/m voir 152 v/m à 10 m des antennes? ('voir rubrique rue arrachat lyon 8), POUR VOTRE INFORMATION LA PUISSANCE D'ÈMISSION DES ANTENNES RELAIS DE TÈLEPHONIE MOBILE ..PEUT ÊTRE RÈGLÈE A DISTANCE À PARTIR D'UN CENTRAL, LORSQUE LE BESOIN EST NÈCESSAIRE Ceci confirmé par Monsieur Jean-Luc Spohn Villeroy, responsable environnement chez SFR de ST PRIEST 69 (voir site milieu page)

Maintenant que l'on sait que l'observatoire dit pas d'antennes relais à moins de 500 m d'Établissements scolaires et que La loi de juillet 2010 interdit l'usage du portable dans les maternelles, les primaires et les collèges, ce qui veut dire que les 14-15 ans seront limités! <u>Télécharger «Portable interdit école.pdf »</u>

Télécharger «OBSERVATOIRE NATIONALE des établissements scolaire.pdf »

Maintenant que l'on sait qu'avant toutes implantations il faut avoir l'avis et l'examen de l'IDC (Instance Départementale de Concertation). Le Préfet peut être saisi : <u>Télécharger « INSTANCE DEPARTEMENTALE.pdf »</u>

Maintenant que l'on sait que les tribunaux partout en France ordonnent des démontages d'antennes relais, pour troubles du voisinage, pour atteinte et trouble avéré à la santé.: clic voir victoires et démontages

Liste non exhaustive Télécharger «LISTE DE PROCÈS GAGNES .pdf »

- 1-SFR Perd à Montesquieu Les Albères 66
 - Télécharger «LEDOSSIER COMPLET DE CETTE VICTOIRE.pdf »
- 2-Télécharger «conseil d'Etat SFR perd.pdf » à Pringy 74
- 3-Télécharger « Gagné TASSIN LA DEMI LUNE 69.pdf »
- 4-Télécharger « propriétaire signe ,se rétracte il gagne.pdf »
- 5-Télécharger « Paris orange perd.pdf »
- 6-Télécharger «coproprieté le syndic et l'opérateur perdent.pdf »
- 7-Télécharger « Bordeaux l'opèrateur perd 40 000 €.pdf »
- 8-<u>Télécharger « la commune perd contre les riverains.pdf »</u>
- 9-Télécharger « Tribunal administratif Toulouse ,mairie se retracte orange débouté.pdf »
- 10-<u>Télécharger « Notre Dame d'alençon le TGI dit non à orange.pdf »</u>
- 11-Télécharger « DIJON il faut 1 permis au delà de 20 m carré.pdf »
- 12-Télécharger « TGI Grasse ordonne SFR à démonter.pdf »
- 13-Télécharger « SIX fOURS, bouygues condamné à démonter.pdf »
- 14-Télécharger « Orange pert sur le toit d'un hotel.pdf »
- 15-Télécharger « Perte de patrimoine à proximité d'antennes reconnu.pdf »
- 16-<u>Télécharger « plainte contre étienne Cendrier ,prouvant que les opèrateurs augmentent ou baisse à distance lors de mesures officiels.pdf »</u>
- 17-<u>Télécharger « TROUBLE ANORMALE DE VOISINAGE une évidence .pdf »</u>
- 18-Les châteaux d'eau: <u>Télécharger « gagné seul contre tous.pdf »</u>

Maintenant que l'on sait qu'il y a un constat d'établi par plus de 100 000 visites cumulées de Roger Santini et Jean Rinaldi, ainsi que d'associations, qui recensent des causes et des effets dans les 400 m : pertes de mémoire, fatigue chronique, maux de tête, insomnies, troubles comportementaux, irascibilité, sifflements dans les oreilles, leucémies etc.....voir. N°2 Les causes et les effets des micro-onde

Maintenant que L'OMS s'est discrédité avec le Médiator et 80 médicaments, qui maintenant se rattrape, en reconnaissant la dangerosité du portable faudra t-il attendre encore 13 ans pour la reconnaissance de celle des antennes relais qui utilise les mêmes micros pulsées. Émissions et réception ce sont les mêmes micro-onde.

Il faut que tous les appareils fassent l'objet d'une évaluation avant leur mise sur le marché et que, plus généralement, des seuils soient fixés quant au niveau d'exposition aux micro-onde dans une habitation,

Il y aurait, sans cela, un risque de non-assistance à consommateur en danger! <u>Télécharger « L'OMS RECONNAIT LES RISQUES.pdf »</u>

A qu'elle organisme les opérateurs vont ils se référer, ils leurs reste le législateur , bien ! mais avec tous les scandales passés et présents ,à qui peut on se fier ? nous n'avons plus confiance alors on prend les devants : Télécharger «PRISE DE SANG conservatoire.pdf »

Pour nos enfants et pour le principe de précaution pas d'antennes ou en n'en veut pas ! accepterons t' ils ces opérateurs de nous prouver enfin l'innocuité?, la prise en charge d'assurance couvrant ce risque ?, de rayonner à 0.6 V/m, au lieu des 61 v/m actuel!!, et enfin de ne pas placer d'antennes proches de toutes lieux de vie.

ALORS MAINTENANT QUE NOUS SAVONS TOUT CELA DISONS STOP ON EN SAIT SUFFISAMENT POUR TOUT ARRETER ET REFLECHIR, à des solutions intelligentes et concertées (0.6 V/m)

Pour CCARRA Jean Rinaldi président le 28 octobre 2010 /modifié février 2013 / mai 2018

LIENS A CONSULTER

N°1 Qui est ccarra qui sommes nous?clic

N°2 Les causes et les effets des micro-onde

N°3 Comment fonctionnent ces ondes

N°4 Les scientifiques en pensent quoi ?

N°5 Les pollutions d'ondes chez soit, wifi etc...

N°6 Les scandales, conflits d'intérêts, déshonneur

N°7 Ou place t'on les antennes

Association Loi 1901-N° W691074976 – Lyon -N° SIRET/ 802 326 702 000 15 Pour Rhône Alpes-Mail :ccarra.asso@gmail.com:- pour Lorraine -mail: ccarra.asso.lorraine@gmail.com Tous courriers - BP.10040 - 57157-Metz Cedex 2 – Site ccarra,revolublog,com - Tél : 07 85 42 42 25